

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone. : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Jeudi 4 novembre 2010, à 20h30

afin de débattre de l'ordre du jour ci-après exposé

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 28-10-2010

Le Maire,

Jean-Luc Bidal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2010

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28-09-2010

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès verbal de l'Assemblée du 28-09-2010, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Correction : Communications du Maire. République Démocratique du Congo

QUESTIONS A DELIBERER

- 1- Budget Principal : Décision Modificative N°2
- 2- Budget Annexe Port de Plaisance : Décision Modificative N°1
- 3- Indemnisation des agents convoqués aux entretiens de recrutement
- 4- Subvention exceptionnelle : Mutame Savoie Mont-Blanc
- 5- Convention de mise à disposition de véhicule / TESTE
- 6- Convention de mise à disposition de locaux / A.B.C.J.
- 7- Convention pour portage foncier / E.P.F.
- 8- Echanges fonciers Bonnatrait /Conventions / SARL Les résidences du Léman
- 9- Modification N°9 du PLU
- 10- Marchés publics : Travaux courants de voirie. Approbation choix C.A.O.
- 11- Marchés publics : Approbation du règlement intérieur de la commande publique.
- 12- Marchés publics : RD25, Pouvoirs au Maire de lancer Appel d'Offres Travaux
- 13- Mission à Madagascar – Novembre 2010
- 14- Jumelage : Désignation des membres du conseil municipal au comité

DECISIONS DU MAIRE :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N°2010-30 du 4 octobre 2010 : Contentieux Commune/Royer : Choix d'un avocat au Conseil d'Etat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant le pourvoi formé par M. Royer à l'encontre de l'ordonnance rendue le 17 mai 2010 par le juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble, auprès du Conseil d'Etat,

Considérant que la commune est tenue de s'adjoindre les services d'un avocat spécialisé pour se défendre devant le Conseil d'Etat,

Le Maire décide,

De faire appel au Cabinet CELICE-BLANCPAIN-SOLTNER à Paris pour constituer au Conseil d'Etat, pour la commune de Sciez, sur le pourvoi formé par M. Royer.

De fixer le prix de cette prestation à 3 000 euros hors Taxes.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* QUESTIONS DIVERSES

* COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

* POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

* RENDEZ-VOUS DU MOIS